

# MARCHE n° 2017-004

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

#### **MADEELI**

Le Belvédère – 3<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

#### **Objet de la consultation :**

**Mise à niveau des serveurs  
Maintenance annuelle du système**

Date limite de remise des offres : 24 Avril 2017 – 12h00

*Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur*

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## SOMMAIRE

---

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

---

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

### **Présentation de Madeeli**

---

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901. L'agence a été créée en 2015 et elle est financée principalement par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Madeeli s'engage aujourd'hui à construire la région de demain. Elle soutient le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises tout en renforçant l'attractivité du territoire régional. Madeeli est présidée par Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Nadia Pellefigue, Vice-présidente de la Région Occitanie, est Présidente déléguée de Madeeli. Le Directeur général de l'agence est Christophe Nicot.

Experte, performante et proche des entreprises, Madeeli propose une offre d'accompagnement personnalisée et adaptée à chaque projet.

Les missions de Madeeli :

- favoriser le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises
- animer et coordonner le réseau régional des partenaires de l'innovation et du développement économique
- renforcer l'attractivité du territoire régional et l'implantation des entreprises

Madeeli accompagne les projets des entreprises à toutes les étapes de leur développement :

- création, transmission, reprise
- innovation, transfert technologique
- développement
- financement
- export
- international

## 1 – Objet du marché

---

### 1.1 Description

La présente consultation a pour objet :

- Lot n° 1 : Renouvellement d'équipements serveurs, augmentation des capacités mémoire vive et de stockage.
  - Lot n° 2 : Maintenance annuelle du système.
- Les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

### 1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux de Madeeli et du prestataire.

## 2 Conditions de la consultation

---

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

### 2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale d'un (1) an, éventuellement reconductible deux (2) fois par avenant, étant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions du besoin.

### 2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre. Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

### 2.5 Conditions financières

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

### 2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	David Spaëth	05 34 40 97 52	david.spaeth@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

## 3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière (basée sur la grille fournie) devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant à paiement direct,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),
- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

### 3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2 - (DC4 pour les sous-traitants)
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales des deux dernières années
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP
- Le bordereau des prix unitaires renseigné, daté et signé

### 3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- **la raison sociale du candidat**
- **Marché n° 2017-004**
- **Réponse au(x) Lot(s) n°**

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

MADEELI  
Marc Bigot  
11, boulevard des Récollets – CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

***Nota Bene* : L'offre peut également être adressée au format numérique soit sur un support physique électronique (USB) ou par messagerie électronique à [david.spaeth@madeeli.fr](mailto:david.spaeth@madeeli.fr) et copie à [marc.bigot@madeeli.fr](mailto:marc.bigot@madeeli.fr)**

### 3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

## 4 Variantes

Sans objet

### 4.1 Planification

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

## 5 Clauses particulières

- 5.1 Obligations  
Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.
- 5.2 Obligations fiscales et sociales.  
Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.
- 5.3 En cas de groupement.  
Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.  
Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.  
En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.  
Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

- 5.4 Sous-traitance.  
Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.  
Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

- 6 - Critères d'attribution  
Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale

➤ **Lot n° 1 & 2**

- Méthodologie d'accompagnement (noté sur 30)
- Qualification de l'entreprise, références clients (noté sur 15)
- Composition de l'équipe (noté sur 15)

Prix des prestations

➤ **Lot n° 1**

- Prix des fournitures (noté sur 20)
- Coût de l'intervention (noté sur 20)

➤ **Lot n° 2**

- Coût de la maintenance annuelle (noté sur 40)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

- 7 Contenu du dossier de consultation
- *Le présent règlement de consultation (RC)*
  - *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*
  - *Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (Tableau des prix).*

***Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique l'adresse suivante :***

***<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>***

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

---

## **SOMMAIRE**

---

1. Documents contractuels régissant le marché
  2. Objet – Prix – Montant
    - 2.1 Objet du marché
    - 2.2 Désignation des prestations
  3. Caractère des prix
    - 3.1 Contenu des prix
    - 3.2 Forme et type des prix
    - 3.3 Variations des prix
  4. Conditions de paiement
    - 4.1 Application de la TVA
    - 4.2 Avance
    - 4.3 Modalités de règlement
    - 4.4 Facture
    - 4.5 Règlements
  5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
    - 5.1 Délais
    - 5.2 Livraison
    - 5.3 Documentation
    - 5.4 Formation
    - 5.5 Pénalités pour retard
  6. Conditions d'exécution
    - 6.1 Responsabilité du titulaire
    - 6.2 Confidentialité
    - 6.3 Propriété intellectuelle
    - 6.4 Normes
    - 6.5 Communication
    - 6.6 Assurances
    - 6.7 Règles de sécurité
  7. Garanties
    - 7.1 Garanties techniques
  8. Infraction à la législation sociale et fiscale
  9. Résiliation
  10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché  
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
  - Le règlement de consultation
  - Le cahier des clauses administratives générales
  - Le cahier des clauses techniques
2. Objet – Prix – Montant
  - 2.1 Objet du marché  
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.
  - 2.2 Désignation des prestations  
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.
3. Caractère des prix
  - 3.1 Contenu des prix  
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
    - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
    - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
    - o à la documentation prévue au titre du marché
    - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.
  - 3.2 Forme et type des prix  
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'avril 2017
  - 3.3 Variation des prix  
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.
4. Conditions de paiement
  - 4.1 Application de la TVA  
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.
  - 4.2 Facturation  
  
Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).
  - 4.3 Modalités de règlement  
Toute demande de paiement doit être adressée à Madeeli 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4  
  
Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc. ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité. Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine
  - 4.4 Facture  
La facture doit respecter les formes suivantes :
    - Etre établie sur papier en-tête,
    - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
    - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
    - Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande  
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
      - le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
      - Le montant global HT, la TVA et le montant TTC



Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entrainera une suspension du délai de paiement.

#### 4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

### 5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

#### 5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

#### 5.4 Formation

Sans objet.

#### 5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

### 6. Conditions d'exécution

#### 6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

#### 6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

#### 6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

#### 6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

#### 6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

#### 6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

#### 6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

### 7. Garanties

#### 7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

### 8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

#### 8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

#### 8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

### 9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

### 10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## 1 – Contexte

En 2015, les associations Midi-Pyrénées Expansion et Midi-Pyrénées Innovation ont fusionnées pour devenir Madeeli. Chacune de ses deux structures était équipées de serveurs de marque Fujitsu dont l'acquisition avait été faite respectivement en 2014 et 2012.

Le présent marché porte sur :

- Lot n° 1 : le renouvellement d'équipements serveurs, l'augmentation des capacités mémoire vive et de stockage.
- Lot n° 2 : La maintenance annuelle du système.

Une première étude technique interne a conduit à définir avec précision la mise à niveau nécessaire des serveurs.

## 2 – Nature des prestations

### Lot n° 1 : Renouvellement d'équipements serveurs, augmentation des capacités mémoire vive et de stockage.

---

L'objet de la prestation consiste en une mise à niveau des serveurs acquis en 2014, l'intégration de nouveaux composants, le transfert des machines virtuelles et des données, le paramétrage et l'élaboration d'un document technique de l'infrastructure.

#### 1) Mise à niveau

- Mise à niveau des serveurs Fujitsu RX 300 S8 existants
  - Liaison SAS avec la nouvelle baie (Quantité : 2)
  - Ajout de 128 Go RAM dans chaque unité de calcul serveur (2) soit l'ajout de 256 Go au total

#### 2) Nouveaux composants / Installation

- Baie Fujitsu Eternus DX100 S3 – Quantité : 1
  - Capacité utile VM environ 1,5 To – Disque SAS Raid 10 - 10.000 tr/min
  - Capacité utile Data environ 8,8 To – Disque SAS Raid 5 – 7.200 tr/min
  - Capacité utile VM environ 3 To – Disque SSD raid 5
  - A garantir jusqu'en 2019
- Onduleurs 3 KVA technologie line interactive en rack 19" – Quantité : 2
- Licences :
  - Microsoft Windows Server 2016 Standard (16 VCPU)
  - Microsoft Windows Server 2016 Utilisateur (accès client 100 utilisateurs)
- Solutions de sauvegarde
  - Veeam Backup Essentials Standard licence pour VMware 2 hôtes
  - Fujitsu Celvin NAS Q905 – capacité utile environ 8,8 To
  - Disque SATA 7.200 tr/min

#### 3) Installation, paramétrage et transfert des données

La prestation d'installation devra intégrer les frais liés aux déplacements et notamment :

- a) Mise en service des équipements :
  - Mise place du système
  - Mise à niveau des serveurs existants
  - Reconfiguration des volumes RAID
  - Installation de VM Ware
  - Configuration du cluster vCenter
  - Validation des procédures de basculement automatique
  - Migration des VM existantes
  - Déploiement des nouvelles VM Windows, VM Linux

- b) Serveur Active Directory
  - Installation domaine, AD, DNS, DHCP
  - Optimisation des droits utilisateurs et groupes
  - Règles de sécurité
- c) Serveur Management
  - Installation et configuration de Sophos Entreprise Console,
  - Migration des postes clients vers cette nouvelle console
- d) Serveur de fichiers
  - Configuration des partages réseaux
  - Configuration des imprimantes réseaux
  - Migration des données
- e) Serveur de sauvegarde
  - Installation et configuration de Veeam Backup
  - Configuration des jobs de sauvegarde
  - Test de sauvegarde/restauration

Documentation technique précise de l'ensemble du système (au format Pdf) à remettre en fin de mission sans que cette liste soit exhaustive :

- Fiche détaillée du fonctionnement global
- Schéma d'infrastructure
- Plan des réseaux
- Adressage IP
- Détail des services et leur rôle
- Plan de sauvegarde
- Procédure de redémarrage
- Procédure d'allumage
- Procédure d'extinction
- Plan de Reprise d'Activité Informatique suite à un sinistre ou panne majeure
- Identifiants root de l'ensemble du système et de ses composants

## **Lot n° 2 : Maintenance annuelle du système**

---

La maintenance annuelle devra intégrer :

- 1) Maintien opérationnel, mise à jour et correctifs
- 2) Evolution et développement

Prestations attendues :

### 1) Maintien opérationnel, mise à jour et correctifs

• Assurer le bon fonctionnement du système avec notamment : la surveillance, le suivi des mises à jour, l'installation de logiciel, le paramétrage et l'accès aux services, l'analyse des logs, la correction des dysfonctionnements et la réalisation d'actions préventives.

### Liste des services pour information

- Active directory
- Anti spam
- Apache
- Caldav
- CMS
- CRM
- CRON
- CSS
- DNS
- Firewall
- HTTP
- HTTPS
- IMAP
- Java

- JavaScript
- Jboss
- JS
- LDAP
- Linux OS
- Mac OS
- Mail
- Messagerie électronique en masse
- MySQL
- NAS
- Partage de fichier SMB
- PHP
- Plone
- PYTHON
- Sauvegarde externalisée
- Sauvegarde locale
- Serveur de relais mail distant
- SFTP
- Sites internet
- Sites intranet
- Sites extranet
- SMTP
- Sophos Entreprise Console
- Sophos Fullguard
- SSH
- SSL
- Supervision
- Virtualisation
- VM Ware
- VPN
- Webdav
- Webmail
- Windows OS
- XCRM
- Zextras
- Zimbra
- Etc.

Pour la maintenance, les interventions s'effectueront principalement dans les locaux de Madeeli et de ses Agences territoriales ou à distance selon les besoins. Un compte rendu sera fourni à l'issue de chaque intervention. Les délais d'interventions sont à préciser dans l'offre de prix.

## 2) Evolution et développement

- Mise en place de nouvelles fonctionnalités aux services existants, et développement du système :
  - Le développement des services fera l'objet d'un cahier des charges établi conjointement avec le prestataire.
  - Le prestataire établira un devis sur la base du prix forfaitaire journalier conforme au tableau des prix de l'offre.
  - Le devis comprendra les frais consécutifs à l'élaboration du cahier des charges avec l'agence, le développement, l'installation, le paramétrage, la constitution d'un guide d'utilisation, la formation du personnel de l'Agence et les frais de déplacements.
  - Le devis sera accompagné d'un planning de réalisation précis.

L'acceptation du devis donnera lieu à l'élaboration d'un bon de commande par Madeeli.

### **Délai d'intervention**

Le prestataire mentionnera également dans son offre ses tarifs pour une intervention à H+4, J+1, J+2, J+3, S+1, S+2, S+3 (H = heure, J = jour, S = semaine).

Le nombre de jours d'interventions à l'année est évalué à **22 jours par an**.

Le décompte des interventions s'effectuera par demi-journées d'intervention.

En fonction des besoins de l'agence, une augmentation du nombre d'interventions pourra être envisagé. Le besoin en journées complémentaires donnera lieu à l'élaboration d'un bon de commande de l'agence sur la base du prix forfaitaire journalier proposé dans l'offre.

## **DONNEES ET SAUVEGARDES**

---

Le prestataire garanti Madeeli contre les risques de pertes de données lors de son intervention. En cas de pertes de données, les frais liés à la reconstitution des données restent à la charge du prestataire.

Le prestataire est informé que Madeeli dispose d'un système de sauvegarde qui pourra être mis à sa disposition.

## GRILLE DE PRIX

Désignation	Quantité	Prix unitaire hors taxes	Prix total hors taxes
<b>LOT N° 1</b>			
<b>Matériel :</b>			
Futjisu Eternus DX100 S3	1		
Disque SAS 10.000tr/mn raid 10, capacité utile environ 1,5 To	1		
Disque SAS 7.200tr/mn raid 5, capacité utile environ 8,8 To	1		
Disque SSD raid 5, capacité utile environ 3 To	1		
Maintenance : Futjisu service pack on site – Pièces et main d'œuvre 3 ans sur site (J+1)	1		
SAS câble (MiniSAS – mini SAS HD) 3.0 m	2		
Ajout de 128 Mo RAM dans 2 unités de calcul (256 Go au total)	2		
<b>Mise à niveau serveurs existants</b>			
Carte SAS LSI SAS9200-8 <sup>e</sup> 6Gb/s 8ext PCIe FH/LP SAS	2		
Mémoire 16 Go DDR3 LV, registred, ECC, 1600 Mhz, PC3-12800, DIMM	16		
Onduleur 3 KVA technologie line interactive en rack 19"	2		
Licence Microsoft Windows Server 2016 Standard (Licence 2 noyaux MOLP)	16		
Licence Microsoft Windows Server 2016 accès client utilisateur	100		
Licence Veeam Backup Essentials Standard 2 socket bundle for VMware	2		
Maintenance 3 ans sur site (J+1) pieces et main d'oeuvre	1		
Fujitsu Calvin NAS Q905 Disque SATA 7.200 tr/min raid 5, capacité utile environ 8,8 To	1		
Extension de garantie – Pièces et main d'œuvre 3 ans sur site (J+1)	1		
<b>Installation</b>			
Nombre de journées			
<b>Documentation technique</b>			
Nombre de journées			
<b>LOT N° 2</b>			
<b>Maintenance opérationnelle</b>			
Prix d'une ½ journée de maintenance à H+4			
Prix d'une journée de maintenance à H+4			
Prix d'une ½ journée de maintenance à J+1			
Prix d'une journée de maintenance à J+1			
Prix d'une ½ journée de maintenance à J+2			
Prix d'une journée de maintenance à J+2			
Prix d'une ½ journée de maintenance à J+3			
Prix d'une journée de maintenance à J+3			
Prix d'une ½ journée de maintenance à S+1			
Prix d'une journée de maintenance à S+1			
Prix d'une ½ journée de maintenance à S+2			
Prix d'une journée de maintenance à S+2			
Prix d'une ½ journée de maintenance à S+3			
Prix d'une journée de maintenance à S+3			